



# Planifier l'évolution du réseau de gaz pour accompagner la transition énergétique

**OBJECTIFS** Réduire la consommation de gaz fossile afin d'atteindre les objectifs de -60% de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, et distribuer 30% de gaz d'origine renouvelable d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.



## >2023

Fixer l'objectif chiffré de réduction de la consommation de gaz à l'horizon 2030.



## >2030

Continuer à réduire la consommation de gaz et atteindre un taux de 30% de gaz décarbonés dans la consommation finale de gaz à Genève.



## ENJEUX

Le gaz naturel représente aujourd'hui plus de la moitié de la consommation thermique à Genève (environ 2900 GWh/an). S'il va encore jouer un rôle d'énergie de transition afin de parvenir à la neutralité climatique, l'un des objectifs du Canton est d'abandonner le gaz d'origine fossile d'ici à 2050. ➤

➤ La volonté du Canton, pour une fraction admissible, est d'exploiter le potentiel de gaz renouvelable à Genève, notamment le biogaz et le méthane produit à partir d'hydrogène (CF. FICHE HYDROGÈNE). Les tarifications devront donner le juste signal des objectifs cantonaux (notamment grâce à la taxe CO<sub>2</sub>), et le réseau de gaz devra s'adapter à l'injection de ce gaz renouvelable.

L'extension du réseau de gaz va être fortement limitée, et une réflexion devra être menée sur le devenir des conduites et sur leur utilisation potentielle à moyen et long terme, en priorité dans les zones d'influence des réseaux thermiques structurants. A terme, le gaz doit devenir un agent énergétique neutre en CO<sub>2</sub>, avec une production exclusivement d'origine non-fossile, ainsi qu'une capacité de stockage (*power-to-gas*).

Durant cette période transitoire, le gaz naturel va:

- continuer à alimenter les chaudières à gaz en service, au plus tard jusqu'à leur fin de vie et avec une échéance ultime;
- être utilisé dans les usages de process en attendant de trouver une solution alternative;
- servir d'énergie d'appoint, de secours ou de mesure transitoire dans les réseaux thermiques ou pour des solutions renouvelables décentralisées;
- assurer la transition dans les bâtiments dans l'attente d'un réseau thermique ou d'une solution non fossile adaptée;
- se substituer au mazout s'il est impossible d'opter pour une solution renouvelable ou d'envisager le raccordement à un réseau thermique;
- être évalué dans le cadre d'une potentielle stratégie du gaz CCF/PAC, dans l'attente d'une production d'électricité 100% renouvelable à l'échelle européenne, et en utilisant en priorité du gaz d'origine non-fossile.

## PLAN D' ACTIONS

- Établir une stratégie de développement du biogaz et des gaz de synthèse d'origine renouvelable au niveau cantonal, en tirant parti des infrastructures existantes.
- Mettre en place un plan d'actions et une stratégie d'utilisation du gaz sur le court, moyen et long terme afin d'atteindre les objectifs de -60% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et de neutralité carbone en 2050.
- Effectuer un bilan CO<sub>2</sub> global du réseau de gaz et du développement du gaz d'origine non-fossile.
- Limiter fortement l'extension du réseau de gaz (sauf pour les besoins du biogaz et des CCF).
- Dans le cas d'une production d'énergie à base de gaz, favoriser la multi-génération (électrique, thermique et mécanique) afin de maximiser le rendement de cette énergie.
- Désaffecter le réseau de gaz sans potentiel dans les zones alimentées par les réseaux thermiques.
- Pour les bâtiments n'étant plus alimentés au gaz pour leur générateur de chauffage, abandonner la cuisson domestique.
- Porter un projet pilote *Power-to-Gas* d'injection, dans le réseau de gaz, d'hydrogène ou de méthane de synthèse produits à partir de sources renouvelables, dans l'optique de préparer un potentiel stockage saisonnier à moyen et long terme (CF. AXE STOCKAGE).

---

**PILOTAGE**  
OCEN

---

**COPILOTAGE**  
SIG

---

**ACTEURS IMPLIQUÉS**  
communes, grands consommateurs, autres acteurs et offices cantonaux concernés.

## EFFETS INDUITS

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer la qualité de l'air et diminuer les impacts sur la santé.
- Améliorer l'indépendance énergétique du Canton.

## PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Périmètres situés en dehors des zones d'influence des réseaux structurants (RTS).